



NOTE DE TRAVAIL

TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

Point 5 : Questions émergentes

5.4 : Cyber-résilience

DONNÉES ATM ET CYBERSÉCURITÉ

(Note présentée par les Émirats arabes unis)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note décrit l'initiative de création d'un prototype de portail sur les données de la gestion du trafic aérien (ATM) et la cybersécurité (ADCS), par le Groupe d'action pour la sûreté des données ATM de la région Moyen-Orient (MID) de l'OACI, et sa capacité de partage de l'information sur les cas de cybersécurité dans le secteur de l'aviation civile.

Suite à donner : La Conférence est invitée à approuver les recommandations figurant au paragraphe 3.1.

1. INTRODUCTION

1.1 Dans le contexte de l'évolution continue des systèmes de gestion du trafic aérien (ATM) et des améliorations de l'interconnectivité à l'échelle mondiale, il est essentiel de s'assurer que des mesures de cybersécurité adéquates sont en place pour atténuer une menace importante déjà reconnue. Le partage des renseignements entre les États est essentiel pour comprendre entièrement les meilleures approches à adopter pour lutter contre ce risque pour l'aviation civile.

1.2 L'Annexe 17 — *Sûreté — Protection de l'aviation civile internationale contre les actes d'intervention illicite*, paragraphe 4.9 *Mesures liées aux cybermenaces*, met en relief les normes et pratiques recommandées (SARP) sur la menace et les recommandations à adopter par les États contractants.

1.3 La décision 16/26 du Groupe régional Moyen-Orient de planification et de mise en œuvre de la navigation aérienne (MIDANPIRG) a établi la création du Groupe d'action pour la sûreté des données ATM (ADSAG), dont les Émirats arabes unis ont pris la direction pour la région MID, qui est chargé d'élaborer, en coordination avec les autres États, des normes minimales de sûreté pour les divers systèmes utilisés.

DÉCISION 16/ 26 : GROUPE D’ACTION POUR LA SÛRETÉ DES DONNÉES ATM

Il est décidé que le Groupe d’action pour la sûreté des données ATM (ADSAG) soit :

- a) constitué afin d’élaborer le Plan de sûreté des données ATM de la région MID, qui sera présenté à la réunion CNS SG/8 ;
- b) composé de membres de l’Arabie saoudite, de Bahreïn, des Émirats arabes unis (Rapporteur), de l’Iran, du Koweït, d’Oman, de l’OACI et de l’IFAIMA.

1.4 Dans le cadre de cette initiative de sûreté, 7 documents contenant des normes minimales de sûreté ont été créés, couvrant divers systèmes et technologies utilisés dans l’industrie.

1.5 Ces normes ont été renforcées par la création d’un prototype de portail en ligne, connu sous le nom de portail sur les données ATM et la cybersécurité (ADCS), qui a été développé par les Émirats arabes unis pour permettre aux fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) de signaler des cyber-incidents ainsi que de partager des connaissances et des informations en la matière.

2. ANALYSE

2.1 À l’heure actuelle, le prototype de portail ADCS est disponible pour des besoins de test uniquement et n’est pas destiné à devenir une solution complète en matière de cybersécurité, mais plutôt une plateforme où il est possible de répertorier les cybermenaces. L’information sur les cyberattaques est partagée et alimente les discussions sur divers sujets dans ce domaine, et sert aussi de base probante pour l’élaboration de solutions système communes. Le prototype de portail a été conçu de toutes pièces et est entièrement personnalisable et maintenant disponible en ligne.

2.2 Afin que le système soit protégé, l’accès en est limité aux ANSP et aux utilisateurs approuvés de l’industrie. Le site est hébergé sur un serveur dédié et sécurisé au Centre de navigation aérienne Sheikh Zayed de l’Autorité générale de l’aviation civile et est accessible à l’adresse www.adcsportal.ae.

2.3 Il est possible d’obtenir l’accès au portail au moyen d’un modèle de demande à remplir sur le site web. Une fois la demande approuvée, le demandeur obtiendra ses identifiants. Tout problème d’accès ou problème lié au site peut être signalé à adcs@szc.gcaa.ae.

2.4 L’utilisation du portail fera l’objet d’une surveillance pour assurer le respect de la conformité chez l’utilisateur et prévenir les utilisations abusives. Bien qu’il ait été élaboré au départ pour la région MID de l’OACI, le portail ADCS est accessible à tous les États, qui sont encouragés à s’y inscrire et à fournir des retours d’information à l’Administration du portail à des fins d’améliorations.

2.5 Les États sont priés de s’inscrire et de fournir des retours d’information sur des améliorations supplémentaires. Ce portail est destiné à partager de l’information et à tirer des enseignements de l’expérience des autres pour assurer une connectivité des données plus solide et plus sécurisée. Il n’existe pas de solution sûre à 100 pour cent en matière de cybersécurité, mais le fait d’avoir les meilleurs processus possible en place et de faire preuve de la plus grande diligence renforcera considérablement la résilience aux attaques et assurera la sécurité des services de navigation aérienne.

3. **CONCLUSION**

3.1 La Conférence est invitée à approuver la recommandation suivante :

Il est recommandé que la Conférence :

- a) appuie les travaux accomplis par le Groupe d'action pour la sûreté des données de gestion du trafic aérien (ATM) de la région Moyen-Orient (MID) de l'OACI ;
- b) encourage les États à s'inscrire au prototype de portail sur les données ATM et la cybersécurité (ADCS) et à fournir des retours d'information sur ce portail.

— FIN —